

Déclaration CFDT-VNF à la réunion du CTU Plénier du 21 février 2019

Mesdames et Messieurs de la Direction, Cher(e)s collègues,

La CFDT-VNF a, lors du dernier CTU Plénier comme au CHSCT Central, proposé un projet de motion afin de cadrer tous les projets de réorganisation ou d'ajustement de réorganisation à venir au sein de l'établissement. L'objectif étant d'acter une méthode partagée de toutes et tous afin de donner le maximum de visibilité aux personnels.

Les organisations syndicales, sans remettre en cause les principes énoncés, ont souhaité prendre un temps de concertation et de réflexion sur le contenu de la motion proposée. La direction quant à elle, a déclaré travailler sous la commande du DG suite à notre revendication, à l'élaboration d'une charte pour cadrer la conduite du dialogue social. Il est utile de préciser qu'à aucun moment la direction n'a exprimé d'arguments allant contre les principes énoncés par la CFDT-VNF.

Quatre semaines sont passées. Entre temps, nous avons pu le 14 février proposer cette motion au CHSCT Central et développer notre argumentation quant à l'intérêt d'intégrer ces grands principes dans le règlement intérieur de cette instance plutôt que dans une charte de principe. En effet, force est de constater que les chartes déjà existantes, comme celle portant sur la convivialité sur le lieu de travail, sont malheureusement loin d'être toujours respectées et font plus souvent office de bonnes intentions qu'autre chose.

La CFDT-VNF souhaite pour être cohérente dans sa démarche et pour faire suite aux échanges du CTU plénier du 22 janvier, proposer la même approche. Aussi, même si le règlement intérieur du CTU plénier a pu être voté lors du CTU précédent, nous proposons que celui-ci soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion et qu'après concertation, les organisations syndicales représentatives proposent, en amont à la direction, un projet d'amendement au règlement intérieur. Rappelons le, l'objectif se résume à clarifier la méthode d'information, de concertation et de consultation préalable à tout projet de réorganisation afin de donner de la visibilité aux personnels susceptibles d'être impactés et de donner la matière nécessaire aux élus pour rendre un avis éclairé dans le cadre des consultations en instance.

Concernant l'instruction portant sur le télétravail, la CFDT-VNF prend note que ses amendements suite au CHSCT Central ont bien été pris en compte et vous en remercie. Seul notre amendement portant sur la clarification de la qualification d'un accident de service ou de travail pendant l'exercice du télétravail n'a pas été suivi d'effet malgré l'engagement de la direction. Nous aurons l'occasion d'en reparler, ce point étant à l'ordre du jour.

Sur les orientations de recrutement et d'emploi à VNF en 2019 et le dialogue de gestion qui en découle, nous ne pouvons que réitérer le constat fait chaque année. Fort de cette politique purement comptable des baisses d'effectifs, c'est désormais clairement le devenir de VNF et de ses missions qui sont sur la table. Aucune marge de manœuvre ni de moyen digne de ce nom pour l'accompagnement des personnels dans le cadre des réorganisations successives, aucune visibilité même à court terme sur le devenir de leurs missions mais en faire toujours plus avec toujours moins, telle est la réalité subie par les personnels dont certains sont en réelle souffrance au travail.

Après un plan social étalé sur une décennie, c'est désormais un plan social rapide qui hante les esprits notamment avec la généralisation de l'automatisation menée tambour battant dans le cadre du chantier 1.2.

Concernant le projet de centralisation de l'instruction des dossiers PAMI, la CFDT-VNF s'interroge fortement. L'option d'une centralisation systématique au Siège qui pense toujours pouvoir faire mieux avec moins de moyens a déjà pu montrer ses limites. Soyons factuels avec deux exemples récents :

- la mise en place du CGN : selon les retours que nous en avons, les collègues y travaillant ont de grosses difficultés pour remplir leurs missions en toute sérénité faute de moyens suffisants ;
- la mise en place de la GBCP et des réorganisations qui en ont découlé à marche forcée avec la création des CSP et des services facturiers : il est peu dire que nous sommes loin d'une amélioration des conditions de travail pour les personnels. D'ailleurs, l'expertise commandée par le CHSCT Central est, sur ce point, éloquente et n'appelle pas au débat. La direction elle-même a pris pour habitude de citer désormais la conduite de ce projet comme le contre-exemple type. Il n'est d'ailleurs pas démontré non plus à ce jour que le service rendu ait été optimisé et amélioré.

Notons que ce premier échange est un point d'information sur le projet de centralisation de l'instruction des dossiers PAMI. Au préalable à la consultation, il conviendra d'apporter la visibilité suffisante pour garantir la concertation locale avec les personnes impactées et sur les opportunités qui s'ouvriront à elles. Il appartiendra également de détailler la mise en place progressive de ce projet avec un pilotage à distance de deux ans dans un premier temps et une réduction de la moitié des ressources allouées à ces dossiers.

Enfin, concernant l'information sur le projet de création d'une direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage, un mois après l'annonce d'une décision de principe du Directeur général aux vœux du Siège de VNF, la CFDT-VNF est en attente d'informations claires sur ce projet, l'impact RH qu'il produira et le calendrier de mise en œuvre. Il est d'ailleurs surprenant qu'aucun document ne soit présenté ce jour, les réflexions de la direction ne semblant plus en être au stade naissant mais bien à la prise de décision. Sur quelle base et sur quel contenu le DG a pu prendre cette décision ?

La création de la direction de l'innovation numérique n'est pas portée en point d'information. Pour autant, celle-ci aussi a été annoncée de la même façon cavalière en laissant dans l'expectative les personnels impactés et les représentants du personnel. Les mêmes questions se posent et nous souhaitons des réponses claires.

Nous pouvons conclure notre déclaration comme nous l'avons introduite, par un constat effarant d'un manque de méthodologie et d'un besoin urgent d'en mettre une en place afin que la direction ne se limite plus aux bonnes intentions mais passe des paroles aux actes.



N'HÉSITEZ PLUS !

CONTACTEZ-NOUS !

- Par mail : cfdt@vnf.fr
- Par téléphone : 06 07 69 30 65
- Sur notre site web : www.elections-cfdtvnf.fr